

Guide du programme de mentorat de l'ACPS – Apprendre à voler

Objectif :

Mentorat de personnes qui ont des objectifs spécifiques à leur discipline et qui souhaitent se perfectionner et se spécialiser.

Structure du programme

1. Admissibilité des participants

a. Mentorés (une des personnes suivantes) :

- i. Les personnes qui travaillent actuellement sur une discipline spécifique, telle que le Vol Relatif (VR), le Freefly (tête en haut et/ou tête en bas), Combinaison ailée, le Mouvement (Dérive et/ou Angle), Formation sous voilure (FSV), le Pilotage de Voilure (PV), Précision à l'atterrissage ou les Épreuves Artistiques (ÉA).
- ii. Les personnes qui sont intéressées ou qui travaillent actuellement sur leur Brevet B de l'ACPS ou supérieur, et/ou
- iii. Les personnes qui souhaitent approfondir leurs connaissances en matière de développement de compétences de parachutisme plus avancées.

b. Mentors (une des personnes suivantes) :

- i. Certification actuelle d'entraîneur de l'ACPS de préférence, mais non requise,
- ii. Minimum de deux (2) ans d'expérience en parachutisme, et/ou
- iii. Vérification que le mentor est un spécialiste dans le domaine. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter au nombre de sauts spécifiques à une discipline, la participation à des cours de développement de compétences, le temps passé dans le tunnel, les références de propriétaires de centre

2. Durée du programme

- a. Durée recommandée du programme : trois (3) mois.
- b. Possibilité de raccourcir ou d'étendre sur la base d'un accord mutuel entre le mentor et le mentoré.

3. Processus de jumelage

- a. Jumelage basé sur l'expérience et/ou des privilèges du mentor et du mentoré,
- b. Objectifs de développement des connaissances et/ou des compétences du mentoré,
- c. Prise en compte éventuelle de la position géographique,
- d. Prise en compte de la compatibilité, et/ou
- e. Les demandes spécifiques du mentoré seront prises en compte.

Composantes du programme

1. Rencontre initiale

- Séance d'introduction et d'établissement des objectifs.
- Discussion sur le niveau de compétence actuel et des aspirations du mentoré.
- Description des attentes et responsabilités du mentor et du mentoré.

2. Séance de développement des compétences (si applicable)

- Réunions deux fois par semaine (en personne ou virtuelles) ou selon l'horaire commun.
- Examen des progrès, développement des connaissances et aborder les défis.
- Discussions axées sur des compétences techniques spécifiques.
- Examen des tâches pratiques et fixation des objectifs de progression.
- Planifier des séances de sauts axées sur des compétences et des techniques spécifiques.
- Débriefing vidéo et analyse des performances.
- Révision des procédures d'urgence et des exercices de sécurité

3. Suivre de progression

- Utiliser un journal de bord ou un outil de suivi numérique pour suivre les progrès du mentoré.
- Fixer des jalons et célébrer les réalisations.

4. Réseautage et développement de la communauté

- Participation à des séminaires et ateliers.
- Encourager la participation aux futurs camps et cours de développement.
- Collaborer avec d'autres pour élargir et partager vos connaissances et vos expériences.

Rôles et responsabilités

Responsabilités du Mentor

- Fournir des conseils, du soutien et de la rétroaction.
- Partager des connaissances et les pratiques standard de l'industrie.
- Assurer la sécurité et le respect des pratiques et normes de l'ACPS, y compris se conformer à tous les MIP de l'ACPS, tels que les normes d'intégrité.
- Motiver et inspirer le mentoré.

Responsabilités du Mentoré

- Participer activement et s'engager avec le programme.
- Être ouvert aux rétroactions et démontrer une volonté d'apprendre.
- Tenir un journal des progrès.
- Communiquer ouvertement.
- Respecter le temps et l'engagement du mentor.
- Assurer la sécurité et le respect des pratiques et normes de l'ACPS, y compris se conformer à tous les MIP de l'ACPS, tels que les normes d'intégrité.

Évaluations et rétroactions

Fin du programme

- Évaluation finale des compétences et des réalisations.
- Célébration du progrès et de l'achèvement.
- Fournir une rétroaction pour l'évaluation du programme.